



Ecole de Voile
de Cherbourg



AVIS DE COURSE

Championnat Manche Est N° 6 - INTERLIGUE LASER – GRADE 4
Samedi 12 et dimanche 13 octobre 2019
Cherbourg

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 Le règlement national du classement national des coureurs AFL et le règlement du championnat régional Manche Est.
- 1.5 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe *LASER Standard, Radial et 4.7*.
- 3.2 Les bateaux admissibles DOIVENT s'inscrire par internet en ligne au plus tard **le 05 octobre 2019 MINUIT** à l'adresse suivante :

<http://francelaser.org/inscriptions/Formulaire?regate=209#formulaires>

- 3.3 **Majoration de 10 euros pour les inscriptions après cette date**

3.4 Les concurrents possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- le timbre AFL 2019
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité 2019

Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FF Voile doit présenter au moment de leur inscription :

- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- L'appartenance à la classe Laser 2019
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits d'inscription requis sont les suivants : **28 €** par bateau à payer lors de la confirmation des inscriptions le samedi 12 octobre 2019 et **38 €** par bateau si pré inscription faite après le 06 octobre 2019.

5. PROGRAMME :

5.1 Confirmation d'inscription : **SAMEDI 12 OCTOBRE 2019** de 9h à 12h00

5.2 Contrôle : Adhésion AFL 2019 **obligatoire**

5.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
Samedi 12 octobre 2019	14h30	Laser Standard, Radial & 4.7
Dimanche 13 octobre 2019	10h00	Laser Standard, Radial & 4.7

Dimanche 13 octobre 2019 : Dernier signal d'avertissement : **15h**.

6. **JAUGE** : Non utilisé

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles et affichées à la confirmation des inscriptions le samedi **12 octobre 2019**.

8. LES PARCOURS

8.1 Les parcours à effectuer sont de types trapèze.

8.2 L'emplacement de la zone de course est située zone est de la Grande Rade.

9. SYSTEME DE PENALITE

Pas modification de la règle 44.1

10. CLASSEMENT

10.1 Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de **2**. Le système de classement utilisé est le Système de Points à Minima de l'Annexe A des RCV.

10.1 (a) Quand moins de **3** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

10.1 (b) Quand **3** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

Des coupes ou prix seront distribuées aux premiers des différentes séries :

Les 1er, 2ème et 3ème des 3 classements (Standard, Radial et 4.7)

La 1ère Féminine en Laser Radial, le 1er Master standard (à partir de 35 ans) et le premier Master Radial (à partir de 35 ans), la première fille en Laser 4.7

13. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

14. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FF Voile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

ECOLE DE VOILE DE CHERBOUG
Plage Napoléon
50100 CHERBOURG EN COTENTIN
02 33 94 99 00

contact@ecole-voile-cherbourg.com

www.ecole-voile-cherbourg.info